

# CONTRAT DE BOOKING

Fait le 20 septembre 2021

Entre:  
Groupe ÉLÉPHANT  
5 rue Roosevelt  
90000 BELFORT  
Siret 50446787900020  
représenté par M. RAMOS David

Groupe ÉLÉPHANT ci-après dénommé « Le représentant du Bookeur »

et  
VILLE DE BELFORT  
Place d'Armes  
90000 BELFORT

représentée par M. MESLOT Damien Maire de la Ville de Belfort et Mme BESANCENOT  
Florence adjointe au Maire de Belfort Chargée de l'attractivité commerciale.

VILLE DE BELFORT ci-après dénommée « L'Organisateur»

NR

Le Bookeur est habilité à représenter l'artiste **Amel Bent**

Il s'engage à donner dans les conditions définies ci-après pour que l'artiste s'accorde à se présenter en tant que :

pour un showcase le samedi 04 décembre 2021 à Belfort

Lieu : parvis de l'Hôtel de Ville, place d'Armes à Belfort à 17H10/17h15

Showcase d'une durée de 30 Minutes sur bandes  
Puls séance de dédicace de 30 minutes maximum, organisée en amont sur un public sélectionné par l'Organisateur. Maximum 70 personnes.

Pour un montant de 37.500 (trente sept mille cinq cent) euros HT (TVA 5,5%), hors VHR (à la charge de la Ville de Belfort)

Le Bookeur s'engage à assurer la rémunération, charges sociales et fiscales comprises de son personnel artistique, technique et administratif.

**INTERDICTION DE BILLETTERIE. AUCUNE PLACE NE POURRA ETRE VENDUE SUR CET EVENEMENT.**

*L'ORGANISATEUR devra organiser et prendre en charge :*

#### **TRANSPORTS :**

L'Organisateur prendra en charge la totalité des transferts aller-retour pour 6 personnes et bagages (gare ou aéroport/hôtel/lieu de représentation).

Le représentant du bookeur choisira lui-même la meilleure option de transport et se réserve le droit d'opter pour un transport en véhicule au départ de la France Métropolitaine aux frais de l'organisateur. (options exclues: jet privé et taxi)

#### **HEBERGEMENT :**

Dans le cas d'une nuitée sur place après le showcase, L'organisateur s'engage à héberger à ses frais les différents membres de la formation dans un hôtel 4 étoiles, validé par le bookeur en amont.

Il devra par conséquent prendre ses dispositions afin de réserver à l'avance le nombre de chambres nécessaires.

#### **CATERING / REPAS :**

L'Organisateur aura à sa charge les repas midi et/ou soir pour 6 personnes le jour de la représentation, dans un restaurant de bonne réputation, validé par le représentant du bookeur en amont.

#### **LOGE**

L'organisateur devra mettre à la disposition des artistes une pièce à proximité de la scène à fin que ceux ci puissent exécuter leur représentation dans les meilleures dispositions possibles. Le représentant du bookeur y aménagera une loge fermant à clef, équipée notamment de sièges, d'un porte-manteaux, avec mise à disposition de boissons (eau minérale plate, Coca zéro), de fruits et de petites collations. Cette prestation sera assurée par le représentant du bookeur et sera facturée à part (montant maximal de 1 000€ TTC).

#### **SERVICE DE SECURITE PROFESSIONNEL :**

L'Organisateur s'engage à fournir le service de sécurité à tout moment afin d'assurer la sécurité de l'artiste, de l'équipement et du personnel lié à l'artiste durant sa venue. Un service de sécurité particulier doit être fourni aux alentours de la scène, dans les lieux fréquentés par l'artiste (espace VIP...), et auprès de toutes les entrées et sorties du lieu convenu dans cet accord. Le service de sécurité devra être garanti dès l'arrivée de l'artiste jusqu'à son départ.

**MATERIEL :**

L'Organisateur s'engage à respecter la fiche technique transmise en annexe et à fournir l'équipement nécessaire à la venue et à la présentation du spectacle de l'artiste. (Technique/sons/Instruments et technicien/Ingé son professionnel).

**CONDITIONS FINANCIÈRES**

L'organisateur s'engage à retourner cet accord avant le 20 septembre 2021 à l'adresse ci-dessous ET par mail au représentant du Bookeur :

Adresse :  
Groupe ÉLÉPHANT  
5 rue Roosevelt  
90000 BELFORT

Mail : david@groupe-elephant.fr

1) L'acompte d'un montant de 18 750 euros HT, sera avancé à l'artiste par le Groupe ÉLÉPHANT. Il sera à régler par virement avant le 22 septembre 2021 sur présentation de facture de l'Artiste. Celui-ci sera remboursé par la Ville de Belfort dès que possible. Le solde d'un montant de 18 750 euros HT sera à régler par la Ville de Belfort dans le mois qui suit le showcase, sur présentation de la facture par Groupe ÉLÉPHANT

2) En cas de non respect des délais fixés, le contrat s'annulera de fait et sera automatiquement caduc, l'artiste n'assurera pas la prestation, les sommes déjà versées ne seront pas récupérables par l'Organisateur et le contrat ne sera en aucun cas reconductible.

3) Le cachet n'est pas remboursable excepté si l'artiste ne remplit pas son obligation de présentation de son spectacle conformément à la durée, la date et le lieu convenus dans ce contrat.

4) Si pour quelques raisons l'artiste est dans l'incapacité de se présenter au spectacle à la date et au lieu convenus (exemple: maladie, accident, cas de force majeur), l'avance ainsi que le solde du cachet, s'il a été fait, sera retourné à l'Organisateur dans un délai d'un mois maximum.

5) Si cet accord est annulé moins de trente (30) jours avant la date prévue du spectacle sans l'accord de l'artiste, le reste du cachet restera dû et devra être versé au Groupe Éléphant par l'Organisateur. Si la météo ne permet pas la tenue du spectacle, que l'Organisateur annule de ce fait le concert, et que l'artiste est sur place, le cachet restera dû à l'artiste.

6) Si l'artiste ne peut se rendre sur place pour des raisons de transports (grèves, annulations de train ou d'avion...), qui sont totalement indépendantes de sa volonté, le bookeur et/ou le représentant du bookeur devront trouver le moyen d'achever l'artiste sur le lieu du concert.

7) En cas d'annulation pour cause "COVID" des frais de gestion de dossier seront exigés et à la charge de l'Organisateur. Ceux-ci ne pouvant excéder 7% du montant total TTC. L'acompte sera alors restitué à l'Organisateur et la prestation non reportée.

**COMMUNICATION**

8) Les seules photos utilisables pour la communication en interne de cet événement avec le nom des artistes seront fournies par l'équipe de l'artiste. Le Bookeur garantit qu'il détient toutes les licences requises et les consentements en ce qui concerne le contenu du spectacle.

9) Tout travail de communication (cartons d'invitation, mailing, affichage etc...) devra être approuvé au préalable par le manager avant sa diffusion, son impression et sa distribution.(envoi au représentant du Bookeur qui transmettra au manager)

12

10) L'organisateur s'engage et reconnaît qu'aucun enregistrement de tout type réalisé pendant le spectacle de l'artiste ne sera fait sans un consentement écrit préalable du représentant de l'artiste.

11) L'organisateur s'engage à ne prendre aucune photo de l'artiste sans accord et contrat signé en amont.

12) Tous types et formes de publicité liée à la performance de l'artiste seront soumises à un accord préalable (voir annexe A).

#### **CONFIDENTIALITÉ**

14) Ce contrat constitue l'accord dans sa totalité entre les parties concernées par le spectacle et ne pourra être amendé qu'avec l'approbation préalable par écrit de l'Organisateur et de l'Artiste.

15) Ni l'artiste ni l'Organisateur ne révéleront les termes et les conditions de cet accord à une tierce personne sans le consentement préalable par écrit du parti non révélant.

16) Le Producteur de l'artiste communiquera ultérieurement la date à laquelle la divulgation du nom de l'artiste pourra être faite par l'Organisateur. Ceci dans le but de ne pas entrer en concurrence avec les concerts payants de l'artiste dans la zone Est de la France.

05

## ANNEXE A - Instructions & Limitations

- L'organisateur utilisera seulement les éléments concernant les artistes qui lui ont été envoyés
- Tout travail concernant la publicité doit être au préalable approuvé par le manager (envoi au représentant du Bookeur qui transmettra au manager).

### IMAGES ET PHOTOS:

- Les seules photos utilisables pour la communication en interne de cet évènement avec le nom des artistes seront fournies par l'équipe de l'artiste.
- Tout travail de communication (cartons d'invitation, mailing, affichage etc...) devra être approuvé au préalable par le manager avant sa diffusion, son impression et sa distribution.(envoi au représentant du Bookeur qui transmettra au manager).

### Important :

- La captation vidéo et audio de la prestation de l'artiste est formellement interdite ainsi que la retransmission par tout moyen possible notamment par Facebook Live.
- Les partenaires médias notamment RADIO doivent être validés en amont par le représentant du bookeur.
- L'utilisation de l'image de l'artiste a des fins commerciales est exclue de ce contrat.
- L'artiste se réserve le droit de communiquer des informations sur l'évènement sur ses réseaux sociaux et supports internet

### CLAUSE PARTICULIERE

Il est bien précisé que le présent contrat devra être obligatoirement retourné, signé, daté et apposé du cachet de l'organisateur.

Merci de signer et de retourner rapidement l'accord rempli ci-dessous.

A Belfort, le 20/09/21.

SIGNATURE:  
VILLE DE BELFORT



SIGNATURE :  
Groupe ÉLÉPHANT

  
Groupe ÉLÉPHANT  
COM AND EVENTS  
Tél. +33 (0)3 84 91 53 40  
Fax +33 (0)3 84 91 53 40  
e-mail : [info@elephant.com](mailto:info@elephant.com) IMAF 73117

20

